

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «Conditions») régissent toute formation dispensée par le Mois d'Or, constitué par la collaboration de :

- Céline Chadelat, 1504, Chemin de l'Ormée - 06 140 Vence

SIRET 791 769 219 00043

- Marie Mahé-Poulin, 14 impasse du beau vallon - 44210 Pornic.

n° Siret : 842 987 133 00019

Toute demande d'inscription à une Formation dispensée par le Mois d'Or implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions par le Client, ainsi que du Règlement Intérieur et de la politique de confidentialité figurant à la suite des Conditions.

1. INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

La demande d'inscription à une formation est adressée au travers du site www.lemoisdor.com ou par email à lemoisdor@gmail.com.

L'inscription à une formation n'est effective qu'à la confirmation de la réception :

- du règlement des frais de la formation

- de la confirmation de la réception des certificats de formation de l'apprenant et de leur validation par Le Mois d'Or

2. PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous les prix sont indiqués en euros. Toute session commencée est due intégralement.

Les responsables de la formation ne sont pas assujettis à la TVA, les prix indiqués sont donc à la fois HT et TTC. Le règlement se fait au moment de l'inscription.

3. MATERIEL PEDAGOGIQUE ET UTILISATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

Les supports de cours remis sont compris dans les frais de participation. Les supports sont dématérialisés et adressés par voie électronique aux participants (PDF, supports vidéo et audio, lien vers les masterclass en direct).

L'équipe du Mois d'Or et ses intervenants conservent l'intégralité des droits d'auteur relatifs à toutes les Informations qu'ils divulguent, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation. Sont interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit et leur utilisation pour un autre objet qu'un usage personnel ainsi que le partage du matériel ou du lien d'accès à la plateforme de formation à d'autres personnes n'étant pas inscrites à la formation en question.

La participation à la formation donne uniquement droit d'appliquer à sa patientèle/à sa clientèle (constituée de particuliers en aucun cas des professionnels de la santé ou de la forme) les acquis théoriques et pratiques de l'enseignement. Le Client, et le cas échéant l'apprenant, s'engagent à ne pas donner de formation ou enseignement portant sur tout ou partie du contenu des formations à d'autres professionnels sur tous les thèmes abordés dans la session, ni à enseigner le Mois d'Or ou

tout ou partie des contenus des formations par voie numérique (notamment application mobile, coaching en ligne, etc.).

Toute publication, présentation écrite, photo ou audiovisuelle, diffusion de support reprenant les éléments de la formation est interdite sauf autorisation préalable écrite de Céline Chadelat et Marie Mahé-Poulin, et en toutes hypothèses les exercices devront être clairement identifiés de la marque Le Mois d'Or et les ouvrages de Céline Chadelat et Marie Mahé-Poulin cités en bibliographie.

4. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit uniquement par email à l'adresse lemoisdor@gmail.com et confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle ne pourra être possible que dans les 14 jours après l'inscription ci-présente. Passé ces 14 jours, l'annulation et la demande de remboursement ne pourra plus être envisagée.

Toute formation commencée sera due. Aucun report ne sera possible, sauf exception vu au préalable avec les responsables de la formation.

5. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX FORMATIONS SOUS FORME DE CLASSE VIRTUELLE ET E-LEARNING

La formation sera confirmée à partir de 12 participants. En cas de report ou annulation par les responsables de la formation, les frais pédagogiques seront remboursés.

Règles spécifiques relatives aux classes virtuelles :

- L'enregistrement des formations est strictement interdit car il serait en violation des dispositions légales en matière de droit à l'image et du traitement des données personnelles ;
- Les formations ayant en partie lieu par visioconférence sur le logiciel Zoom (dont vous acceptez par ailleurs les conditions générales d'utilisation et le traitement des données personnelles), il est impératif avant la formation d'en maîtriser les fonctionnalités de base et d'être en mesure de l'utiliser dans des conditions favorables.

6. NON RENONCIATION

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

7. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Sauf contre-indication du Client, les coordonnées de ce dernier pourront apparaître dans l'annuaire des professionnels formés figurant sur le site internet du Mois d'Or. Le traitement des données personnelles est régi par la politique de confidentialité jointe aux présentes conditions générales que le Client et l'apprenant accepte expressément.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Respect :

Chacun doit y témoigner une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui et de ses convictions. Les stagiaires sont invités à adopter un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et au bon déroulement des formations.

Le participant s'engage au respect et à la bienveillance vis-à-vis de ses pairs et des responsables et intervenants de la formation.

Il s'abstient de tout propos induisant un jugement négatif sur l'autre, paroles blessantes , ou propos capables de nuire de façon directe ou indirecte que ce soit pendant la formation ou à postériori.

Article 2. Confidentialité

Chacun s'engage au respect de la vie privée de tous et donc à ne pas divulguer des informations personnelles qui auraient pu lui être faites au sein de la formation. Lors des temps de paroles ou sur le groupe d'échanges, des vécus personnels ou témoignages d'expériences professionnelles peuvent être partagés. Ces paroles restent dans le cadre interne au groupe de la formation.

Article 3. Ethique professionnelle

En tant que professionnel, chacun reconnaît, dans la pratique qui lui est propre, quand une situation est ou non dans son champ de compétence et s'engage à orienter vers un professionnel adapté pour un complément de suivi si besoin est.

Chaque apprenant utilise les éléments de cette formation sous son entière responsabilité et en connaissance de son champ d'action et de responsabilité propre à sa formation initiale.

Chaque participant s'engage à favoriser les espaces de supervision ou de covision avec d'autres professionnels afin d'offrir le meilleur de sa pratique et de sa posture aux personnes qu'il accompagne.

Le participant comprend l'importance de la posture et du savoir-être avec sa patientèle/clientèle mais aussi avec les autres professionnels.

Article 4. Assiduité et validation

Pour prétendre au passage des diplômes et certification délivré par le Mois d'Or, l'accomplissement de la totalité des modules enregistrés ou en direct est obligatoire.

Pour obtenir une attestation de suivi, les différents modules devront être complétés.

L'apprenant ne pourra mettre en avant le fait d'avoir suivi cette formation que s'il en accomplit l'ensemble des modules et sessions.

Les sessions en live ne pourront pas être reconduit, l'apprenant favorise donc le fait de pouvoir y participer en direct et si ce n'est pas le cas, il les regardera en replay.

Article 5. Possibilité d'exclusion

Tout manquement au respect et aux règles fondamentales de la formation donnera lieu à une exclusion de celle-ci sans versement de remboursement ou à un retrait de la certification / diplôme / validation à postériori.

Article 6. Utilisation des marques et des logos du Mois d'Or et certifications Le Mois d'Or

Les différentes marques et logos associés à l'image du Mois d'Or sont la propriété exclusive du Mois d'Or. Il est interdit à un stagiaire en cours de formation, ainsi qu'à toute autre personne diplômée du Mois d'Or, d'utiliser les marques et les logos du Mois d'Or à des fins publicitaires ou de communication personnelle, sauf pour les personnes disposant de la certification de validation Le Mois d'Or et dans le strict respect des conditions prévues dans la charte remise avec le bulletin d'inscription à la certification.

Article 7. Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit ainsi que le partage du lien d'accès à la plateforme de formation.

Article 8. Gestion des données personnelles

Le respect de votre vie privée et de vos données à caractère personnel est pour nous une priorité et nous nous engageons à traiter vos données dans le plus strict respect de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (ci-après « loi IEL ») modifiée et du Règlement (UE) général sur la protection des données du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD »).

En tout état de cause, nous nous engageons à respecter les deux (2) principes essentiels suivants :

Vous restez maître de vos données à caractère personnel ;

Vos données sont traitées de manière transparente, confidentielle et sécurisée.

Pour toute question relative à la gestion et à l'utilisation faite de vos données à caractère personnel, vous pouvez nous joindre :

- Soit via différents formulaires et fonctionnalités présentes sur notre SITE
- Soit par email, à lemoisdor@gmail.com

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès, de rectification, de mise à jour, de complétude de vos données.
- droit de verrouillage ou d'effacement de vos données à caractère personnel, lorsqu'elles sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.
- droit de retirer à tout moment votre consentement.
- droit à la limitation du traitement de vos données

Le règlement intérieur se doit d'être respecté pour suivre la formation proposée et pour la valider.

Tout manquement à un de ces éléments pourrait amener à une rupture du contrat et donc à un arrêt de la formation ou au retrait de la certification/validation même à postériori.